



Un combat pour les libertés syndicales

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - COMMUNIQUÉ DE PRESSE - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 26 janvier 2018 à 10h15, une audience se tiendra au Tribunal de Grande Instance de Bobigny concernant ce que tout le monde appelle aujourd'hui « l'affaire de la chemise ».

Plusieurs salariés d'Air France ont été injustement licenciés et condamnés par la justice. Pour autant, le dossier est loin d'être clos. Le syndicat CGT Air France a initié une procédure en justice pour faire condamner la complicité et le délit d'immixtion dans un conflit social dont se sont rendus coupables à nos yeux la société Air France et les sociétés de gardiennage Lancry Protection Sécurité et International Security network division protection.

La loi est claire sur le sujet : une direction d'entreprise n'a pas le droit de faire appel à des sociétés de sécurité pour s'immiscer dans un mouvement de grève.

C'est pourtant ce qui s'est passé le 5 octobre 2015, la direction d'Air France a fait appel à deux sociétés de sécurité à la suite de l'appel à la mobilisation et à la grève lancé par l'immense majorité des syndicats d'Air France.

Le rôle des agents de sécurité de ces deux sociétés qui ont eu pour mission d'empêcher le rassemblement des salariés sur le parvis et de bloquer les accès au siège n'est, à nos yeux, pas étranger au climat de tension qui a régné ce jour-là.

Dans ce procès, le syndicat CGT Air France demande également à la justice de condamner l'entreprise Air France pour entrave à la libre circulation des représentants du personnel et entrave à l'exercice du droit syndical. Il s'agit d'une action pour faire respecter le droit de grève des salariés de notre pays.

Ce procès revêt une importance majeure car il engage la question de l'exercice du droit syndical, du droit de grève et de la légalité d'un piquet de grève.

Nous appelons l'ensemble des salariés et organisations syndicales du pays à venir exprimer leur solidarité à notre action au TGI de Bobigny.

**Face à une justice et une action politique de classe,
organisons une défense de masse !**

**Appel à rassemblement
RDV vendredi 26 Janvier 2018 à 09h30
devant le TGI de Bobigny**